

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: 4110023060  
Dénomination: Pulvérisation de graisse dense 200 ml  
UFI: JYH2-91X0-R40X-SQG4

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation: Lubrifiant multisuperphique à haute densité

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.  
Adresse: Via San Francesco, 22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)  
Italy  
Tél. +39 0587 609433  
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de sécurité. [mec@meccanocar.it](mailto:mec@meccanocar.it)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à: N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Aérosol, catégorie 1	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l'allaitement	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:

## 4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml



Mentions  
d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

- H222** Aérosol extrêmement inflammable.
- H229** Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H362** Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

- P201** Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211** Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251** Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260** Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- P410+P412** Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.
- P263** Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

**Contient:**

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17  
DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS  
HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE  
DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT

Le produit est classé dangereux pour le milieu aquatique dans les deux catégories : aigu et chronique. Seule la mention H410 peut être reportée sur l'étiquette.

### 2.3. Autres dangers

Substances PBT contenues :

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq 0,1\%$ .

**RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
<b>PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17</b>		
INDEX 602-095-00-X	22,5 ≤ x < 24	Lact. H362, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=10, EUH066
CE 287-477-0		
CAS 85535-85-9		
Règ. REACH 01-2119519269-33-XXXX		
<b>PROPANE</b>		
INDEX 601-003-00-5	19,5 ≤ x < 21	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: U
CE 200-827-9		
CAS 74-98-6		
Règ. REACH 01-2119486944-21-XXXX		
<b>BUTANE</b>		
INDEX 601-004-00-0	7 ≤ x < 8	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C, U
CE 203-448-7		
CAS 106-97-8		
Règ. REACH 01-2119474691-32-XXXX		
<b>ISOBUTANE</b>		
INDEX 601-004-00-0	3 ≤ x < 3,5	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas H280
CE 200-857-2		
CAS 75-28-5		
Règ. REACH 01-2119485395-27-XXXX		
<b>DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT</b>		
INDEX 649-468-00-3	3 ≤ x < 3,5	Asp. Tox. 1 H304, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: L
CE 265-158-7		
CAS 64742-55-8		
Règ. REACH 01-2119487077-29-XXXX		
<b>HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, &lt;2% AROMATIQUE</b>		
INDEX -	3 ≤ x < 3,5	Asp. Tox. 1 H304, EUH066
CE 918-481-9		
CAS -		
Règ. REACH 01-2119457273-39-XXXX		
<b>DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS</b>		
INDEX -	3 ≤ x < 3,5	Asp. Tox. 1 H304
CE 265-157-1		
CAS 64742-54-7		

Règ. REACH 01-2119484627-25

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 30,00 %

## RUBRIQUE 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.

En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante (et si possible avec du savon). Consulter un médecin.

Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés.

INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin.

INHALATION: Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. Consulter aussitôt un médecin.

#### Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

EFFETS RETARDÉS : Sur la base des informations actuellement disponibles, aucun cas connu d'effets différés après l'exposition à ce produit n'a été recensé.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin.

#### Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutané et oculaire.

## RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

#### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de

protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

#### ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires:

ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2023
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021
NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i

## 4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml

POL Polska

arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og grenseverdier), 21.

august 2018 nr. 1255

Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy

GBR TLV-ACGIH  
RCP TLV

ACGIH 2023

ACGIH TLVs and BEIs – Appendix H

**PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,1	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,02	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	13	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	2,6	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	80	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	10	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	11,9	mg/kg

**Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**Effets sur les  
consommateursEffets sur les  
travailleurs

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs					
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,58 mg/kg bw/d				
Inhalation				2 mg/m3				6,7 mg/m3
Dermique				28,75 mg/kg bw/d				47,9 mg/kg bw/d

**PROPANE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP		1000			
TLV	NOR	900	500			
NDS/NDSch	POL	1800				
TLV-ACGIH			1000			

**BUTANE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP		1000			Gases
VLEP	FRA	1900	800			
TLV	NOR	600	250			
NDS/NDSch	POL	1900		3000		
WEL	GBR	1450	600	1810	750	
TLV-ACGIH					1000	

**DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	9,33	mg/kg
--	------	-------

**Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**Effets sur les  
consommateursEffets sur les  
travailleurs

## 4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml

Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,74 mg/kg bw/d				
Inhalation							5,58 mg/m3	2,73 mg/m3
Dermique								0,97 mg/kg bw/d

**ISOBUTANE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
		mg/m3	ppm mg/m3	ppm
RCP TLV			1000	RESPIR

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

**PROTECTION DES MAINS**

Non indispensable.

**PROTECTION DES PEAU**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A combiné à un filtre de type P (voir la norme EN 14387).

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Matériau des gants recommandé: nitrile ou néoprène.

## 4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml

## ISOBUTANE

Matériau des gants approprié Gants de protection, par ex. gants en caoutchouc nitrile butadiène (NBR), gants en cuir, isolation thermique

Sélection de gants de protection pour répondre aux exigences spécifiques du lieu de travail.

L'adéquation à des postes de travail spécifiques doit être clarifiée avec les fabricants de gants de protection.

Les informations sont basées sur nos tests, les références de la littérature et les informations des fabricants de gants ou dérivées par analogie avec des matériaux similaires.

Rappelez-vous que le temps utile par jour d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus court que le temps de rupture déterminé selon la norme EN 374 en raison des nombreux facteurs d'influence impliqués.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide sous pression	
Couleur	incolore	
Odeur	Caractéristique des hydrocarbures chlorés	
Point de fusion ou de congélation	-25 °C	Substance:PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17
Point initial d'ébullition	> 200 °C	Substance:PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	Concentration: 1,4 % Substance:BUTANE
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	Concentration: 94 % Substance:BUTANE
Point d'éclair	≥ 98 °C	Substance:DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT Substance:BUTANE
Température d'auto-inflammabilité	365 °C	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	5	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	≥ 5,52 ≤8,21 Log Kow	
Pression de vapeur	> 0 mmHg	
Densité et/ou densité relative	pas disponible	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

SADT >200°C/392°F.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Il peut réagir avec les métaux alcalins et alcalino-terreux qui ont une forte affinité pour le chlore. Il peut réagir avec le fer, le zinc et l'aluminium à des températures élevées entraînant une décomposition.

BUTANE

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

ISOBUTANE

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter le réchauffement.

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Agents oxydants puissants, chaleur et surfaces chaudes. Les paraffines chlorées à chaîne moyenne ont tendance à ramollir ou à gonfler la plupart des gencives.

BUTANE

Évitez la chaleur et les sources d'ignition.

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Chaleur, flammes et étincelles.

ISOBUTANE

Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres causes d'incendie.

#### 10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

BUTANE

Agents oxydants forts, chlore, oxygène.

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Acides et bases forts, oxydants forts et amines.

ISOBUTANE

Agents oxydants forts, chlore, oxygène.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Un chauffage prolongé à des températures supérieures à 70 ° C ou un chauffage supérieur à 200 ° C pendant de courtes périodes entraînera la décomposition et la libération de chlorure d'hydrogène.

BUTANE

En cas d'incendie ou de production de décomposition thermique, par exemple, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

ISOBUTANE

En cas d'incendie ou de production de décomposition thermique, par exemple, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

##### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

##### Informations sur les voies d'exposition probables

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

## PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

LD50 (Oral):	> 4000 mg/kg Rat - Wistar
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 48,17 mg/l/1h Rat

## PROPANE

Méthode: étudier les concentrations auxquelles les effets du SNC se produisent après une exposition par inhalation au propane en mesurant la CL50 (15 min) et la CE50 (CNS) (10 min) chez le rat.

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Alderley Park (SPF); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50> 800 000 ppm

## BUTANE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Alderley Park (SPF); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50: 1 443 mg / L d'air

## HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, &lt;2% AROMATIQUE

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 423

Fiabilité : 2

Espèce : Rat (Wistar ; mâle/femelle)

Voies d'exposition : Orale

Résultat : DL50>15000 mg/kg pc

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 403

Fiabilité : 1

Espèce : Rat (Crj : CD(SD) ; mâle/femelle)

Voies d'exposition : Inhalation (vapeurs)

Résultat : CL50 > 4 951 mg/m<sup>3</sup> air

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 402

Fiabilité : 1

Espèce : Rat (Crj : CD(SD) ; mâle/femelle)

Voies d'exposition : Dermique

Résultat : DL50> 2 000 mg/kg pc

## DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT

Méthode : OCDE 401

Fiabilité : 1

Espèce : Rat (Sprague-Dawley ; mâle/femelle)

Voie d'exposition : Orale

Résultats : DL50 : > 5 000 mg/kg pc

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 403

Fiabilité : 1

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

Espèce : Rat (Sprague-Dawley ; mâle/femelle)

Voie d'exposition : Inhalation (aérosol)

Résultats : CL50 : 2,18 mg/L d'air

Méthode : OCDE 402

Fiabilité : 1

Espèce : Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande ; mâle/femelle)

Voie d'exposition : cutanée

Résultats : DL50 : > 5 000 mg/kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: légèrement irritant

## HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, &lt;2% AROMATIQUE

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 404

Fiabilité : 1

Espèce : Lapin (Blanc de Nouvelle-Zélande)

Voies d'exposition : Dermique

Résultat : Non irritant

## DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT

Méthode : Non indiqué

Fiabilité : 2

Espèce : Lapin (Blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition : cutanée

Résultats : Non irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: légèrement irritant

## HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, &lt;2% AROMATIQUE

Méthode : OCDE 405

Fiabilité : 1

Espèce : Lapin (Blanc de Nouvelle-Zélande)

Voies d'exposition : Oculaire

Résultat : Non irritant

## DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 405

Fiabilité : 1

Espèce : Lapin (Blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition : Oculaire

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

Résultats : Non irritant

**SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 406

Fiabilité : 2

Espèce : Cochon d'Inde (Hartley ; femelle)

Voies d'exposition : Dermique

Résultat : Non sensibilisant

DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 406

Fiabilité : 1

Espèce : Cochon d'Inde (Hartley ; mâle)

Voie d'exposition : cutanée

Résultats : Non sensibilisant

**Sensibilisation cutanée**

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Méthode: RAR (UE, 2008)

Fiabilité: 2

Espèce: cochon d'Inde

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Méthode: Fréquence des colonies mutantes évaluée dans un test de mutation génétique (HPRT) avec une paraffine chlorée C10-13 (chloration à 56%) - test in vitro

Fiabilité: 2

Espèce: hamster chinois

Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 475

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

PROPANE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: Histidine Salmonella

Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

BUTANE

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: souches de Salmonella, S. typhimurium

Résultats: négatifs sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode : Test OCDE 471-in vitro

Fiabilité : 1

Espèce : S. typhimurium

Résultat : Négatif avec et sans activation métabolique

Méthode : équivalente ou similaire au test OCDE 474-in vivo

Fiabilité : 1

Espèce : Souris (CD-1 ; mâle/femelle)

Voies d'exposition : Orale

Résultat : Négatif

DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT

Méthode : équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité : 1

Espèce : S. typhimurium

Résultats : Positif avec activation métabolique

Référence : Blackburn GR, Deitch RA, Schreiner CA, Mehلمان MA et Mackerer CR, Estimation de l'activité cancérigène cutanée des fractions pétrolières à l'aide d'un test Ames modifié. (1984)

Méthode : Test OCDE 474-in vivo

Fiabilité : 1

Espèce : Souris (CD-1 ; mâle/femelle)

Voie d'exposition : Orale

Résultats : Négatif

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité : 1

Espèce : Rat (F344/N ; mâle/femelle)

Voies d'exposition : Inhalation (vapeurs)

Résultat : Sur la base des résultats, il est possible d'établir qu'il n'y a aucun effet cancérigène sur l'homme.

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

#### BUTANE

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEC 10000 ppm

DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT

Méthode : OCDE 421

Fiabilité : 1

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

Espèce : Rat (CD BR Sprague Dawley ; mâle/femelle)  
Voie d'exposition : Orale  
Résultats : Négatif

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

## PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414  
Fiabilité: 2  
Espèce: Lapin (néerlandais)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: NOAEL (développement) 100 mg / kg pc / jour

## PROPANE

Méthode: OCDE 413  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)  
Voies d'exposition: Inhalation  
Résultats: NOAEC (fertilité) 10 000 ppm

## HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, &lt;2% AROMATIQUE

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 413  
Fiabilité : 1  
Espèce : Rat (Fischer 344 ; mâle/femelle)  
Voies d'exposition : Inhalation (vapeurs)  
Résultat : Négatif. NOAEC (fertilité)≥400 ppm

Effets néfastes sur le développement des descendants

## PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Méthode: équivalente ou similaire au test préliminaire de dépistage de la toxicité pour la reproduction de l'OCDE  
Fiabilité: 2  
Espèce: Rat (Charles River COBS CD; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: NOAEL (fertilité) ca. 400 mg / kg pc / jour

## PROPANE

Méthode: EPA OPPTS 870.3700  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (VAF / Plus®, dérivé de Sprague-Dawley (CD®) Crl: CD® IGS BR)  
Voie d'exposition: Inhalation (gaz)  
Résultats: NOAEC (développement) 10 426 ppm

## HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, &lt;2% AROMATIQUE

Méthode : Lignes directrices pour les études de reproduction pour l'innocuité et l'évaluation des médicaments à usage humain, segment II (étude de tératologie)  
Fiabilité : 1  
Espèce : Rat (Sprague-Dawley)  
Voies d'exposition : Inhalation (vapeurs)  
Résultat : Négatif. NOAEC (développement)≥1575 mg/m3

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**PROPANE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**BUTANE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe spécifique de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**ISOBUTANE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 300 ppm

**PROPANE**

Méthode: OCDE 422

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: NOAEC 16 000 ppm

**BUTANE**

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: NOAEC = 10000 ppm

**HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE**

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 422

Fiabilité : 1

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

Espèce : Rat (Sprague-Dawley ; mâle/femelle)

Voies d'exposition : Orale

Résultat : Négatif. NOAEL ≥ 1 000 mg/kg/jour

Méthode : équivalente ou similaire à OCDE 413

Fiabilité : 1

Espèce : Rat (albinos ; mâle/femelle)

Voies d'exposition : Inhalation (vapeurs)

Résultat : Négatif. NOAEC ≥ 10 400 mg/m<sup>3</sup>

#### DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFFINIQUES LÉGERS PAR + HYDROTRAITEMENT

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

#### ISOBUTANE

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Sur la base des données disponibles et du jugement des experts, la substance peut être mortelle si elle est ingérée et pénètre dans les voies respiratoires.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspects, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est très toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

##### HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE

Toxicité pour les poissons

Espèce d'Oncorhynchus mykiss

Méthode OCDE 203

Résultats: LL50 96 heures > 1000 mg / L et LL0 = 1000 mg / L

Toxicité des crustacés

Espèce Daphnia magna

Méthode OCDE 202

Résultats: LL50 48 heures > 1000 mg / L et LL0 = 1000 mg / L

Toxicité pour les algues et les plantes aquatiques

Espèces de Pseudokirchneriella subcapitata

Méthode OCDE 201

Résultats: EL50 72 heures > 1000 mg / L et NOELR = 1000 mg / L

##### PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

LC50 - Poissons > 5000 mg/l/96h Alburnus alburnus

EC50 - Crustacés 0,0077 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 3,2 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata

NOEC Chronique Crustacés 0,01 mg/l Daphnia magna

**12.2. Persistance et dégradabilité**

## BUTANE

Dégradable rapidement dans l'eau.

## BUTANE

Solubilité dans l'eau

0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

## PROPANE

Solubilité dans l'eau

0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

## PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Solubilité dans l'eau

&lt; 0,1 mg/l

NON rapidement dégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

## BUTANE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau

1,09

## PROPANE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau

1,09

## PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Coefficient de répartition : n-octanol/eau

7,2

**12.4. Mobilité dans le sol**

Informations pas disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances PBT contenues :

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

**12.7. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

**BUTANE**

Aucun numéro de clé de déchet selon la liste européenne des types de déchets ne peut être attribué à ce produit, car cette classification est basée sur l'utilisation (non encore déterminée) pour laquelle le produit est destiné au consommateur.

Le numéro de clé des déchets doit être déterminé conformément à la liste européenne des types de déchets (décision sur la liste des types de déchets de l'UE 2000/532 / CE) en collaboration avec la société d'élimination / le producteur / l'autorité officiel.

**HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <2% AROMATIQUE**

La substance est adaptée à la combustion dans un brûleur fermé pour la valeur ou l'élimination du combustible par incinération contrôlée à des températures très élevées pour empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

**ISOBUTANE**

Conformité aux réglementations locales, par ex. incinération par torchage.

Aucun numéro de clé de déchet selon la liste européenne des types de déchets ne peut être attribué à ce produit, car cette classification est basée sur l'utilisation (non encore déterminée) pour laquelle le produit est destiné au consommateur.

Le numéro de clé des déchets doit être déterminé conformément à la liste européenne des types de déchets (décision sur la liste des types de déchets de l'UE 2000/532 / CE) en collaboration avec la société d'élimination / le producteur / l'autorité officiel.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR / RID, IMDG, IATA:                    ONU 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR / RID:                    AEROSOLS  
IMDG:                        AEROSOLS  
IATA:                         AEROSOLS, FLAMMABLE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR / RID:                    Classe: 2                    Etiquette: 2.1

IMDG:                        Classe: 2                    Etiquette: 2.1

IATA:                         Classe: 2                    Etiquette: 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, IATA:                    -

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID:                    NON

IMDG:                        pas polluant marin

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

IATA: NON

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR / RID:	HIN - Kemler: --	Quantités limitées: 1 lt	Code de restriction en tunnels: (D)
IMDG:	Spécial disposition: 190, 327, 344, 625 EMS: F-D, S-U	Quantités limitées: 1 lt	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 150 kg	Mode d'emballage: 203
	Passagers:	Quantité maximale: 75 kg	Mode d'emballage: 203
	Spécial disposition:	A145, A167, A802	

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : P3a-E1

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit  
Point 40

Substances contenues  
Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

PARAFFINES POLYCHLORÉES, C14-17

Règ. REACH: 01-2119519269-33-XXXX

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Flam. Gas 1A</b>	Gaz inflammable, catégorie 1A
<b>Aerosol 1</b>	Aérosol, catégorie 1
<b>Aerosol 3</b>	Aérosol, catégorie 3
<b>Press. Gas (Liq.)</b>	Gaz liquéfié
<b>Press. Gas</b>	Gaz sous pression
<b>Lact.</b>	Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l'allaitement
<b>Asp. Tox. 1</b>	Danger par aspiration, catégorie 1
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
<b>H220</b>	Gaz extrêmement inflammable.
<b>H222</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>H229</b>	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>H280</b>	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>H362</b>	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization

**4110023060 - Pulvérisation de graisse dense 200 ml**

- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
  2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
  3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
  4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
  5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
  6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
  7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
  8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
  9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
  10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
  11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
  12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
  13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
  14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
  15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
  16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
  17. Règlement (UE) 2019/1148
  18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
  19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
  20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
  21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
  22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
  23. Règlement délégué (UE) 2023/707
  24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
  25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
  - Handling Chemical Safety
  - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
  - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
  - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
  - Site Internet IFA GESTIS
  - Site Internet Agence ECHA
  - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

**MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION**

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

11.